Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'Enseignement Technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2020-717** **20/11/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDPFE/2017-986 du 12/12/2017 : définition des épreuves du deuxième groupe et organisation des délibérations pour le baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV).

Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : instruction relative à la mise en œuvre des épreuves du second groupe pour la délivrance du baccalauréat technologique, série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV).

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : suite à la rénovation du baccalauréat technologique, la présente note de service a pour objet de préciser les instructions relatives à la mise en œuvre des épreuves du second groupe pour la délivrance du baccalauréat technologique, série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV).

La présente note de service annule et remplace la note de service précédente : note de service DGER/SDPFE/2017-986 du 11 décembre 2017.

Elle a pour objet d'informer les équipes pédagogiques et les candidats au baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) sur les modalités d'organisation des épreuves dites du « 2ème groupe » définies par l'arrêté du 21 octobre 2019 en vue de la délivrance du baccalauréat technologique série STAV.

Les modalités pédagogiques des épreuves du 2ème groupe et les grilles d'évaluation correspondantes sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr.

Plan de la note de service :

1. Première délibération et candidats autorisés à se présenter aux épreuves du 2ème groupe
2. Organisation des épreuves du 2ème groupe
2.1. Définition
2.2. Calendrier
3. Deuxième délibération

Annexes :

Grille d'évaluation de l'épreuve de Français du 2ème groupe
Grille d'évaluation de l'épreuve de Philosophie du 2ème groupe
Grille d'évaluation de l'épreuve de Gestion des ressources et de l'alimentation du 2ème groupe
Grille d'évaluation de l'épreuve de Territoires et technologie du 2ème groupe

*
* *

1. Première délibération et candidats autorisés à se présenter aux épreuves du 2ème groupe

Après les épreuves du 1er groupe, les délibérations du jury s'appuient sur le livret scolaire, les notes obtenues aux épreuves du 1er groupe et les appréciations.

Le jury établit trois listes de candidats :

- Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sont déclarés admis. Le jury attribue des mentions ;
- Les candidats ayant obtenu une moyenne générale inférieure à 8 sur 20 sont ajournés ;
- Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 8 sur 20 et inférieure à 10 sur 20 sont autorisés à se présenter aux épreuves du 2ème groupe.

Ces résultats sont diffusés selon les dispositions prévues dans la note de service DGER/SDPFE/N2010-2060 du 29 avril 2010.

Les épreuves du 2ème groupe sont organisées au bénéfice de tous les candidats autorisés à s'y présenter, qu'ils soient inscrits à l'examen selon la modalité du contrôle en cours de formation (CCF) ou hors contrôle en cours de formation (hors CCF).

Les candidats ajournés, redoublants ou hors formation qui se présentent de nouveau à l'examen peuvent bénéficier des épreuves du 2ème groupe au même titre que les candidats qui présentent l'examen pour la première fois.

L'article 5 de l'arrêté du 21 octobre 2019 autorise les candidats qui bénéficient d'un étalement des épreuves sur plusieurs sessions au titre du handicap à présenter les épreuves du 2ème groupe par anticipation. Dans ce cas, ils ne peuvent présenter les épreuves du 2ème groupe qu'en remplacement d'épreuves du 1er groupe qu'ils ont présentées lors de la session concernée.

Lors de la dernière année de l'inscription, à l'issue du passage de la totalité des épreuves du 1er groupe, s'ils remplissent les conditions pour s'y présenter, les candidats en situation de handicap font le choix définitif de la ou des épreuves qu'ils retiennent au titre des épreuves du 2ème groupe :

- soit ils choisissent de maintenir la ou les deux notes des épreuves du 2ème groupe qu'ils ont présentées par anticipation ;
- soit ils renoncent définitivement aux résultats d'une ou des deux épreuves du 2ème groupe présentées par anticipation et présentent alors la ou les nouvelles épreuves choisies.

Les candidats qui pour des raisons de force majeure, n'ont pas pu se présenter aux épreuves de la session d'examen se déroulant au mois de juin peuvent bénéficier des épreuves du 2ème groupe à la session de remplacement en septembre dans les mêmes conditions que les candidats qui se sont présentés en juin.

2. Organisation des épreuves du 2ème groupe

À l'issue des épreuves du 1er groupe, les candidats prennent connaissance des notes obtenues aux épreuves sur le site ARPENT (Résultats). En cas de difficultés d'accès au site, les candidats contactent leur établissement lorsqu'ils sont scolarisés. Les candidats hors formation ou en formation à distance contactent la Mirex de leur inscription.

2.1. Définition

L'arrêté du 21 octobre 2019 précise les modalités d'organisation de ces épreuves :

- Les candidats présentent obligatoirement deux épreuves du 2ème groupe ;
- Ils choisissent les deux épreuves qu'ils souhaitent présenter à nouveau ;
- Ces épreuves sont orales ;
- Chaque épreuve a une durée de 40 minutes (20 minutes de préparation suivies de 20 minutes d'oral) ;

Les deux épreuves orales sont choisies par les candidats parmi les épreuves obligatoires écrites (anticipées ou non) :

- Français
- Philosophie
- Gestion des ressources et de l'alimentation (sciences et techniques de l'agronomie et biologie-écologie)
- Territoires et technologie (sciences et techniques du domaine technologique concerné)

Les candidats scolarisés peuvent, le cas échéant, obtenir un conseil d'ordre pédagogique auprès de leur établissement quant aux choix des épreuves du 2ème groupe à présenter.

Pour les candidats scolarisés, l'établissement enregistre leurs choix dans Indexa2 Résultats.
La Mirex d'inscription fait de même pour les candidats hors formation ou en formation à distance.

2.2. Calendrier

Les deux épreuves du 2ème groupe sont organisées sur une seule journée. La date est déterminée au niveau national. Cette date ainsi que le lieu des épreuves sont indiqués sur la convocation du candidat aux épreuves terminales, reçue courant mai.

Les délibérations du jury ont lieu au plus tard le jour ouvré suivant les épreuves.

3. Deuxième délibération

Pour chacune des épreuves du 2ème groupe, si la note obtenue est supérieure à la note obtenue à l'épreuve du 1er groupe, celle-ci, affectée du coefficient global de l'épreuve correspondante, remplace la note constitutive de l'épreuve du 1er groupe.

Après délibération du jury, à partir des notes obtenues aux épreuves, du livret scolaire et des éléments d'appréciation dont dispose le jury, sont déclarés admis les candidats, dont la note moyenne calculée avec la ou les notes obtenues aux épreuves du 2ème groupe, le cas échéant, est au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du 2ème groupe ne peuvent obtenir une mention (article D336-8 du code de l'éducation).

Les notes des candidats admis sont saisies dans Indexa2 en remplacement des notes déjà existantes pour les épreuves correspondantes. Ces notes apparaissent sur le relevé de notes.

La directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Isabelle CHMITELIN

ANNEXE I

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Français

L'épreuve du deuxième groupe est affectée d'un coefficient 10. Elle prend la forme d'une épreuve orale. La durée de l'épreuve est de 40 minutes (préparation par le candidat : 20 minutes ; entretien avec l'examinateur : 20 minutes). La grille d'évaluation correspondante est jointe.

L'examinateur est un enseignant de lettres modernes - français.

L'épreuve évalue les objectifs du module C1 : « Mobiliser sa culture littéraire et artistique pour affirmer son sens critique et esthétique dans le monde d'aujourd'hui ». Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à lire les textes en appréhendant leurs enjeux esthétiques et humains, à les confronter dans une démarche argumentée, à mobiliser une culture littéraire et artistique qui éclaire et enrichisse la composition du corpus, à communiquer dans l'exposé et dans l'entretien avec clarté et en utilisant un vocabulaire d'analyse précis et adapté.

Pour tous les candidats en CCF et hors CCF, l'épreuve se déroule en deux temps.

Premier temps (durée de 20 minutes) :
Le candidat tire au sort un sujet fourni et préparé par l'examinateur et dispose d'un temps de préparation de 20 minutes. Le sujet comporte deux textes littéraires d'une quarantaine de lignes ou un texte littéraire et une planche de roman graphique. L'un des deux textes peut être une traduction ; ces textes peuvent être accompagnés d'un para texte typographiquement distinct. Les références des documents sont rigoureusement indiquées (nom de l'auteur, titre de l'œuvre, année de publication, nom de l'édition, traducteur le cas échéant). Le corpus est accompagné d'une question qui invite le candidat à présenter les textes proposés et à justifier leur rapprochement en dégageant à la fois leurs différences et la thématique et/ou problématique d'écriture qui les unit.

Deuxième temps (durée de 20 minutes) :
Le candidat répond d'abord à la question posée par le sujet (durée maximale de 10 minutes). Puis l'examinateur engage un dialogue avec le candidat pour reprendre et/ou approfondir des points évoqués lors de l'exposé, et pour élargir la réflexion à des préoccupations esthétiques ou sociohistoriques en relation avec le corpus (liens avec d'autres œuvres, spécificités liées aux genres ou aux mouvements littéraires et artistiques, phénomènes d'intertextualité…).

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Examen du BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - SESSION 2021

ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Français

Examen : **Baccalauréat « STAV »** Session : 20 - - Centre :	Nom-Prénom du candidat :	Épreuve du 2ème groupe : **Français** Date de passage : N° jury :

Critères d'évaluation	**Barème**
S'approprier le corpus : interpréter le sens et les enjeux esthétiques et humains d'œuvres littéraires et/ou artistiques.	**/ 5**
Raisonner : organiser l'exposé dans une perspective comparative, justifier la cohérence interne du corpus.	**/ 5**
Mobiliser une culture littéraire et artistique : appréhender le contexte des œuvres, établir des liens avec d'autres œuvres que celles du corpus, reconnaître un mouvement culturel, identifier des phénomènes d'intertextualité.	**/ 6**
Communiquer : s'exprimer avec clarté dans un niveau de langue approprié, exposer et dialoguer dans l'entretien avec conviction.	**/ 4**
Note du candidat sur 20 en points entiers =	
Appréciation générale :	
Signature du jury :	

ANNEXE II

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - ÉPREUVE DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Philosophie

L'épreuve du deuxième groupe est affectée d'un coefficient 4. Elle prend la forme d'une épreuve orale. La durée de l'épreuve est de 40 minutes (préparation par le candidat : 20 minutes ; entretien avec l'examinateur : 20 minutes). La grille d'évaluation correspondante est jointe.

L'examinateur est un enseignant de lettres modernes - philosophie.

L'épreuve orale évalue l'atteinte de l'objectif 1 du module C5 : « Construire une culture philosophique pour interroger les faits et les idées du monde contemporain pour se situer dans un débat »

Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à identifier le problème qui justifie l'écriture d'un texte philosophique donné, à en dégager la thèse, à procéder à l'analyse philosophique des termes en lien avec les notions au programme, à appréhender les enjeux du texte proposé au regard de l'histoire ou de l'actualité, à développer une pensée personnelle critique.

Pour tous les candidats en CCF et hors CCF, l'épreuve se déroule en deux temps.

Premier temps (durée de 20 minutes) :

Le candidat tire au sort un sujet de philosophie fourni et préparé par l'examinateur et dispose d'un temps de préparation de 20 minutes.

Le sujet comporte un texte philosophique accompagné d'un questionnement qui invite le candidat, d'une part à identifier la thèse et le problème auquel elle répond, d'autre part à se positionner de manière critique par rapport à la thèse exprimée par l'auteur ou à partir d'un aspect du texte qui se prête à la discussion.

Deuxième temps (durée de 20 minutes) :

Le candidat répond d'abord aux questions posées par le sujet (durée de 10 minutes au maximum). Puis l'examinateur engage un dialogue avec le candidat pour reprendre et/ou approfondir des points évoqués lors de l'exposé (explicitation de la thèse, clarification des termes ou des concepts, approfondissement d'un point du commentaire, etc…), et pour discuter des enjeux du texte en élargissant la réflexion à des considérations ou des préoccupations actuelles. L'examinateur apprécie de manière globale la réactivité et la capacité de dialogue du candidat dans l'entretien.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Examen du BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - SESSION 2021

ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Philosophie

Examen : **Baccalauréat « STAV »** Session : 20 - - Centre :	Nom-Prénom du candidat :	Épreuve du 2ème groupe : **Philosophie** Date de passage : N° jury :

Critères d'évaluation	Barème
Identifier le texte philosophique comme un texte argumentatif : formuler la question que se pose l'auteur, qu'elle soit explicite ou implicite ; dégager la réponse que l'auteur propose ; repérer le cas échéant le point de vue auquel il s'oppose.	**/ 6**
Analyser des notions : préciser le sens des termes employés, convoquer des concepts, proposer des distinctions conceptuelles.	**/ 4**
Situer l'enjeu du texte dans l'histoire ou l'actualité : montrer l'actualité et/ou la permanence du problème et/ou de la thèse à travers les débats contemporains ou à travers des événements particuliers.	**/ 4**
Se positionner par rapport au texte : discuter succinctement la thèse défendue par l'auteur, ou s'approprier un aspect du texte pour en proposer un prolongement ou une discussion.	**/ 6**
Note du candidat sur 20 en points entiers =	
Appréciation générale :	
Signature du jury :	

ANNEXE III

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - ÉPREUVE DU DEUXIÈME GROUPE

Epreuve de Gestion des ressources et de l'alimentation

L'épreuve du deuxième groupe est affectée d'un coefficient 16. Elle prend la forme d'une épreuve orale. La durée de l'épreuve est de 40 minutes (préparation par le candidat : 20 minutes ; entretien avec l'examinateur : 20 minutes). La grille d'évaluation correspondante est jointe.

Les examinateurs sont : un enseignant de sciences et techniques agronomiques (productions végétales ou productions animales) et un enseignant de biologie-écologie.

L'épreuve évalue les objectifs du module S1 : appréhender la gestion des ressources et de l'alimentation humaine dans un contexte de durabilité. Elle est intégrative et s'appuie sur une étude de cas (de type retour d'expérience) proposée par le candidat. Ce dernier mobilise son expérience vécue (en tant qu'observateur ou acteur) pour présenter un cas concret de son choix ayant trait à la gestion des ressources et de l'alimentation en lien avec des agroécosystèmes dans leur contexte.
Le candidat peut s'appuyer, au moment de l'épreuve, sur un ensemble de documents, ne dépassant pas deux pages, pour la présentation au jury du cas concret. Le candidat fournit ces documents en un seul exemplaire, aux examinateurs, en début de présentation.
Pendant les 20 minutes de préparation, le candidat peut s'appuyer sur ces documents pour structurer sa présentation orale, et de ses notes personnelles.

L'oral, d'une durée de 20 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes maximum de présentation par le candidat durant lesquelles :
    - Il présente les points saillants du cas concret retenu,
    - Il identifie et justifie les enjeux liés à ce cas.
- 10 minutes d'entretien avec les examinateurs durant lesquelles, à partir du cas présenté, voire des documents, les examinateurs amènent le candidat à approfondir la réflexion de nature scientifique et technologique conduite.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Examen du BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SÉRIE « STAV » - SESSION 2021

ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve « Gestion des ressources et de l'alimentation »

Examen : **Baccalauréat « STAV »** Session : 20 - - Centre :	Nom-Prénom du candidat :	Épreuve du 2eme groupe : **Gestion des ressources et de l'alimentation** Date de passage : N° PEV :

Critères	**Indicateurs** (à affiner et étayer en fonction du sujet)	Points
C1. Identification et justification des enjeux liés à une problématique contextualisée	- Compréhension de l'information, - Sélection, hiérarchisation et organisation de l'information, - ...	/ 6
C2. Conduite d'une réflexion de nature scientifique et technologique	- Formulation d'hypothèses de travail, - Appui sur des concepts et notions scientifiques et techniques, - Rigueur de la démarche, - Mobilisation des sources documentaires disponibles, - Pertinence de l'analyse, - Rigueur de l'argumentation, - Contextualisation du point de vue, - Confrontation à des concepts et notions scientifiques et technologiques, - Mise en perspective des propos, - ...	/ 14

Note du candidat sur 20 en points entiers =
Appréciation générale :
Signature des évaluateurs :

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE IV

Examen du BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - SESSION 2021

ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - ÉPREUVE DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Territoires et technologie

L'épreuve du deuxième groupe est affectée d'un coefficient 16. Elle prend la forme d'une épreuve orale. La durée de l'épreuve est de 40 minutes (préparation par le candidat : 20 minutes ; entretien avec l'examinateur : 20 minutes). La grille d'évaluation correspondante est jointe.

L'examinateur est un enseignant de sciences et techniques du domaine technologique concerné.

L'épreuve évalue les objectifs du module S4 : analyser un processus spécifique au domaine des services, de la transformation alimentaire dans un territoire, de l'agroéquipement, de la production ou de l'aménagement, selon le domaine technologique du candidat. Elle s'appuie sur une étude de cas proposée par le candidat. Ce dernier mobilise son expérience pour présenter un processus technologique situé dans son contexte. Ce processus est spécifique au domaine technologique du candidat.
Le candidat fournit à l'examinateur, en début de présentation, un document de deux pages maximum présentant son étude de cas.
Pendant les 20 minutes de préparation, le candidat peut s'appuyer sur ce document pour structurer sa présentation orale et des notes personnelles. Le document peut être utilisé comme support de communication au moment de l'oral.

L'oral, d'une durée de 20 minutes comprend respectivement :

- 5 à 10 minutes de présentation par le candidat durant lesquelles :
  - Il situe l'organisation* dans son territoire,
  - Il présente son analyse des interactions entre le contexte et le processus,
  - Il présente son analyse des choix sociotechniques effectués.
- 10 à 15 minutes d'entretien avec l'examinateur durant lesquelles le candidat est amené à préciser, approfondir, expliciter des éléments de l'étude de cas présentée durant le premier temps de l'oral.

* *Le terme organisation est entendu au sens d'entreprise, collectivité territoriale, association…*

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Examen du BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - SESSION 20_____

ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve « Territoires et technologie »

Examen : **Baccalauréat « STAV »** Session : 20 - - Centre :	Nom-Prénom du candidat :	Épreuve du 2ème groupe : **Territoires et technologie** Date de passage : N° PEV :

Critères d'évaluation	**Indicateurs**	**Barème**
Analyse des liens entre l'organisation* support de l'étude de cas et son territoire	- identification des caractéristiques majeures du territoire - situation de l'organisation dans son territoire	**/4**
Analyse des interactions entre contexte et processus	- Identification des éléments clefs du contexte du processus étudié - Caractérisation des principales étapes du processus - Mise en évidence des interactions entre le contexte et le processus	**/8**
Analyse des choix sociotechniques	- Repérage des choix sociotechniques - Analyse des déterminants des choix sociotechniques	**/8**
Note du candidat sur 20 en points entiers =		
Appréciation générale :		
Signature de l'examinateur :		

* *Le terme organisation est entendu au sens d'entreprise, collectivité territoriale, association, …*